



AG2R LA MONDIALE

Gestion d'actifs

Prendre la main
Sur demain

ALM Actions Zone Euro ISR

Rapport d'investissement responsable

au titre de l'exercice
2021



Ce rapport est produit en application de l'article 29 de la Loi n°2019-1147 relative à l'Energie et au Climat et son décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021. Se substituant aux dispositions de l'article 173-VI de la Loi n°2015-992 relative à la loi de Transition Energétique pour la croissance verte, ce nouveau cadre oblige ses assujettis au nombre desquels les institutions de retraite complémentaire, les entreprises d'assurance, les mutuelles, les sociétés de gestion d'actifs, plusieurs autres types d'entreprises financières, ainsi que les fonds dont l'encours est supérieur à 500 millions d'euros, à publier des informations relatives à leur politique sur la prise en compte dans leur stratégie d'investissement des critères ESG, des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi que la stratégie de mise en œuvre de cette politique. Le décret d'application prévoit notamment la publication par ses obligés de la stratégie générale d'intégration ESG, et des informations complémentaires quant aux objectifs d'alignement du fonds sur les objectifs de température de l'accord de Paris d'une part - avec des objectifs quantitatifs d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030, puis tous les cinq ans, jusqu'à 2050, ainsi que sur les objectifs internationaux de préservation de la biodiversité sous un horizon similaire, avec des objectifs chiffrés. La loi et son décret complètent le règlement 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit règlement « Disclosure » ou « SFDR »). Ce rapport présente la performance du fonds, à l'exclusion des montants investis dans organismes de placement collectif, dans les domaines ESG au moyen d'une série d'indicateurs en cohérence avec la politique d'investissement du groupe AG2R LA MONDIALE déclinée par la société de gestion AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs. La stratégie ESG, de gestion des risques en matière de durabilité, et de prise en compte des incidences négatives sont présentées dans le rapport d'investissement responsable de la société de gestion. Les informations relatives aux objectifs chiffrés des stratégies climat et biodiversité étaient en cours de développement à la date de réalisation de ces rapports. Les principales incidences négatives des décisions d'investissement sont considérées à partir d'une liste d'indicateurs qui sera revue et complétée à compter du prochain exercice et de l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023 des normes techniques du règlement européen précité.

Ce document répond également aux exigences de suivi des performances ESG des fonds exigés dans le cadre du Label ISR.

SOMMAIRE

- 1 EN BREF 4**
- 2 CADRE DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE 5**
- 3 PERIMETRE MESURE 6**
- 4 TABLEAU SYNTHETIQUE DES RESULTATS DES INDICATEURS 7**
- 5 DESCRIPTION ET POSITIONNEMENT DES INDICATEURS 8**
 - 5.1 CRITERES GENERAUX 8
 - 5.2 CRITERES ENVIRONNEMENTAUX 9
 - 5.3 CRITERES SOCIAUX 14
 - 5.4 CRITERES DE GOUVERNANCE 15
- 6 COMPTE RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL 17**
- 7 ANNEXE : HISTORIQUE DE LA PERFORMANCE SUR LES INDICATEURS ESG 18**
- AVERTISSEMENT 19**

1 En bref

Le portefeuille ALM Actions Zone Euro ISR présente une performance supérieure à son indice de référence, le MSCI EMU, sur l'ensemble des indicateurs étudiés sauf sur les entreprises présentant une controverse élevée. Sur cet indicateur, le portefeuille est pénalisé par sa surexposition sur Sanofi et BNP.

On note un écart particulièrement satisfaisant entre le portefeuille et son indice sur les indicateurs suivants :

- Le portefeuille dépasse de 3 points son indice sur l'évaluation ESG (54 vs 51) reflet de la sélection ISR ;
- Le portefeuille est inférieur de 0,3°C à son indice sur sa trajectoire climatique (2,6°C vs 2,9°C) ;
- La proportion des encours investis dans le secteur pétrole et gaz est de 2,5%, bien inférieur aux 3,7% de l'indice ;
- Le portefeuille a une note de dialogue social (60) bien supérieure à l'indice (57) ;
- Le taux d'entreprises signataires du Pacte Mondial est de 90% pour le portefeuille et de 81% pour l'indice.

Sur l'univers investissable du fonds ALM Actions Zone Euro ISR, 56% des sociétés passent le filtre ISR d'AG2R LA MONDIALE. Par ailleurs, 100% de l'encours du portefeuille a été évalué d'un point de vue ESG.

Les actifs ont été évalués sur un nouvel indicateur : la part des encours éligibles à la taxonomie verte européenne. Cet indicateur identifie les encours dont les activités sont mentionnées dans la réglementation sans présager de la part qui sera retenue après l'évaluation du respect des tous les critères d'alignement. Ce taux est de 5,3% pour le portefeuille et de 3,5% pour l'indice.

2 Cadre de la politique d'investissement responsable

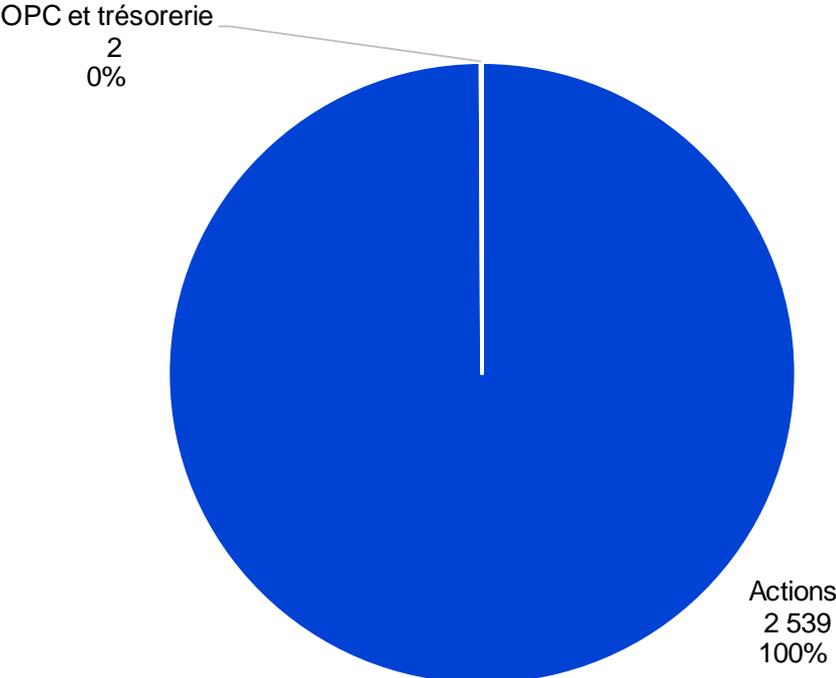
La gestion du fonds ALM Actions Zone Euro ISR s'inscrit dans la politique d'investissement responsable du groupe AG2R LA MONDIALE déclinée par la société de gestion AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs. Le fonds ALM Actions Zone Euro ISR relève d'une démarche ISR. Il est à ce titre signataires du Code de transparence AFG-FIR. Il a également obtenu le Label ISR délivré par l'AFNOR. Cette politique est exposée dans le prospectus du fonds, dans le code de transparence des fonds actions et dans le Rapport d'investissement responsable d'AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs mis à disposition sur le site internet d'AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs.

Le prospectus et le Code de transparence sont accessibles depuis la page <https://www.ag2rlamondiale.fr/gestion-d-actifs/conseil-notre-gamme-de-fonds-opc-organismes-de-placements-collectifs> dans le menu déroulant correspondant au fonds.

Le Rapport d'investissement responsable d'AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs est accessible depuis la page <https://www.ag2rlamondiale.fr/gestion-d-actifs/nous-connaître/conseil-accedez-a-l-ensemble-de-nos-documents-et-rapports>.

3 Périmètre mesuré

Au 31/12/2021, ALM Actions Zone Euro ISR a un encours de 2 541M€ investi à 100% (2 539M€) en actions. L'étude suivante porte sur les actions.



4 Tableau synthétique des résultats des indicateurs

Ce tableau présente la performance du portefeuille sur les principaux indicateurs, comparée à l'indice MSCI EMU. Le détail des évaluations est présenté page 8. L'historique de la performance est en annexe.

		ALM ACTIONS ZONE EURO ISR	MSCI EMU
Encours M€		2539	N.A.
Répartition des encours étudiés		100%	100%
Indicateurs ESG			
1	Evaluation ESG du portefeuille	54	51
	<i>Taux de couverture</i>	<i>100%</i>	<i>96%</i>
2	Controverse graves touchant les entreprises	14%	13%
Indicateurs environnementaux			
3	Note Environnement	55	50
	<i>Taux de couverture</i>	<i>100%</i>	<i>96%</i>
4	Alignement avec un scénario à 1,5°C	2,6	2,9
	<i>Taux de couverture</i>	<i>99%</i>	<i>99%</i>
5	Emissions induites scope 1+2+3	189	198
	<i>Taux de couverture</i>	<i>99%</i>	<i>99%</i>
6	Emissions économisées scope 1+2+3	-61	-36
	<i>Taux de couverture</i>	<i>99%</i>	<i>99%</i>
7	Part des encours éligible à la taxonomie	5,3%	3,5%
8	Encours pétrole et gaz (M€)	64	N.A.
	% pétrole et gaz	2,5%	3,7%
	<i>Taux de couverture</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>
9	Encours charbon (M €)	0	N.A.
	% charbon	0,0%	0,77%
	<i>Taux de couverture</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>
Indicateurs sociaux			
10	Note Sociale	53	51
	<i>Taux de couverture</i>	<i>100%</i>	<i>96%</i>
11	Dialogue social	60	57
	<i>Taux de couverture</i>	<i>100%</i>	<i>99%</i>
12	Parité femmes/hommes au CA (%)	39%	38%
	<i>Taux de couverture</i>	<i>98%</i>	<i>98%</i>
13	Encours tabac (M €)	0	N.A.
	% tabac	0%	0%
	<i>Taux de couverture</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>
Indicateurs de gouvernance			
14	Note Gouvernance	53	52
	<i>Taux de couverture</i>	<i>100%</i>	<i>96%</i>
15	Entreprises signataires du Pacte mondial (%)	90%	81%
16	Armes interdites (M €)	0	N.A.
	% Armes interdites	0,00%	0,00%
	<i>Taux de couverture</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>

Légende:

- meilleur que l'univers de référence
- en ligne avec l'univers de référence
- moins bon que l'univers de référence

N.A. Non applicable

Taux de couverture : Il s'agit des encours que représentent les émetteurs pour lesquels l'information est disponible par rapport à tous les émetteurs présents dans le portefeuille ou l'indice

5 Description et positionnement des indicateurs

5.1 Critères généraux

1. Evaluation ESG du portefeuille

Les notes ESG des émetteurs sont calculées par AG2R LA MONDIALE selon une méthodologie interne présentée au chapitre 1.3.3. du rapport d'Investissement responsable d'AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs. L'évaluation ESG du portefeuille est une moyenne des notes (sur 100) de chaque titre en portefeuille pondérées par les encours.

La méthode d'évaluation sur cet indicateur a évolué par rapport aux exercices précédents.

Le fonds ALM Actions Zone Euro ISR a une meilleure évaluation ESG (note de 54) que son indice de référence, le MSCI EMU (note de 51).

2. Controverses touchant les entreprises

Une controverse naît d'une information, en général relayée par une ONG, relative à une pratique jugée inappropriée dans le domaine environnemental, social ou relevant de la gouvernance. Cette nouvelle, qui affecte la réputation de l'entreprise, est susceptible d'avoir un impact financier et/ou boursier.

Les controverses font partie des critères pris en compte dans la note ESG des entreprises.

Cet indicateur indique la part de l'encours investi sur les entreprises pour lesquelles Moody's ESG Solutions estime que le niveau de controverses est le plus élevé et qui à ce titre sont placées en alerte.

La méthode d'évaluation de cet indicateur a évolué par rapport aux exercices précédents. Ce changement est expliqué dans le code de transparence du fonds au paragraphe 4.4.

Le portefeuille a un taux d'encours investis sur les entreprises avec des controverses graves (14%) légèrement plus important que le MSCI EMU (13%).

Les entreprises sur lesquelles le portefeuille est investi qui contribuent le plus à ce taux sont :

- Sanofi, un titre plus représenté dans le portefeuille (3,3%) que dans l'indice (2%) ;
- BNP Paribas qui représente 2% du portefeuille contre seulement 1,4% de l'indice ;
- et TotalEnergies qui représente une proportion moins importante (1,8%) du portefeuille que de l'indice (2,2%).

Malgré les controverses qui les touchent, toutes ces entreprises figurent au 31/12/21 dans la sélection ISR en raison de leur bonne performance ESG globale.

5.2 Critères environnementaux

3. Note Environnement

La note environnement est calculée par AG2R LA MONDIALE selon une méthodologie interne présentée au chapitre 1.3.3 du rapport d'Investissement responsable d'AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs. L'évaluation du portefeuille est une moyenne des notes environnementales de chaque titre en portefeuille pondérées par les encours.

La note environnement du portefeuille (55) est nettement supérieure à celle de l'univers de référence (50).

4. Alignement avec un scénario à 1,5°C

La méthode d'évaluation sur cet indicateur a évolué par rapport aux exercices précédents.

La vulnérabilité ou a contrario le positionnement avantageux des entreprises vis-à-vis de la transition énergétique sont plus spécifiquement étudiés à l'aide des données fournies par Carbone 4 Finance selon la méthode Carbon Impact Analytics.

Celle-ci évalue l'exposition des entreprises et des Etats aux risques de transition (impacts financiers incertains résultant de la mise en place d'une économie sobre en émissions de gaz à effet de serre). Les entreprises sont évaluées et comparées au sein de leur secteur, notamment à partir de données physiques publiées par les entreprises : volumes de production, lieux de production ou de vente, efficacité énergétique des processus ou les sources d'approvisionnement. Si les données physiques ne sont pas disponibles, des estimations basées sur des données financières sont utilisées.

Evaluation de la hausse de température associée à une entreprise

L'évaluation repose, notamment, sur l'intensité des émissions de CO₂ et le ratio d'impact carbone.

- L'intensité des émissions de CO₂ représente les émissions par unité de production tenant compte des émissions sur tout le cycle de vie (scope 1, 2 et 3 amont et aval).
- Le ratio d'impact carbone représente les émissions de CO₂ économisées en raison du remplacement d'une solution plus intense par rapport aux émissions induites.

La notation se compose de 3 rubriques : la performance passée, la performance actuelle et la performance future.

La performance passée représente l'amélioration au cours des 5 dernières années de l'intensité des émissions de CO₂ et du ratio d'impact carbone.

La performance actuelle est évaluée à partir de l'intensité des émissions de CO₂ et du ratio d'impact carbone.

La performance future est une évaluation prospective basée sur la stratégie globale, les investissements, les objectifs de réduction des émissions de CO₂, la gouvernance, la formation et la structure de rémunération.

Pour la plupart des secteurs tertiaires, dont la contribution aux émissions mondiales est moindre, l'analyse est simplifiée et basée sur des moyennes sectorielles.

Une notation globale (N) de 1 à 15 est calculée à partir de la moyenne des notes sectorielles de chacune des activités d'une entreprise, pondérée par la part de chiffre d'affaires correspondante. Les critères de notation sont spécifiques à chaque secteur.

AG2R LA MONDIALE dispose de sa propre méthode pour évaluer la température associée à un émetteur.

Pour transformer la notation N en température T d'un émetteur privé, une formule de conversion de la note globale N de 1 à 15 est appliquée :

Formule appliquée aux entreprises : $T = 1,5 + (1 / (1 + \text{EXP}(-1,659 * (N - 8,365)))) * 3,5$

Formule appliquée aux Etats : $T = 17,5 / 14 + 3,5 / 14 * N$.

Dans cette formule, l'économie mondiale est par hypothèse sur une trajectoire de 3,5°C. La note est ainsi convertie en une température comprise entre 1,5°C pour les acteurs les mieux alignés sur la trajectoire de l'accord de Paris, et 5°C pour les plus mal alignés.

Evaluation de la hausse de température associée à un portefeuille

La température d'un portefeuille est la moyenne de ces températures des titres, pondérées par leur part dans le portefeuille.

Le portefeuille présente une température de 2,6°C nettement inférieure à l'univers de référence (2,9°C).

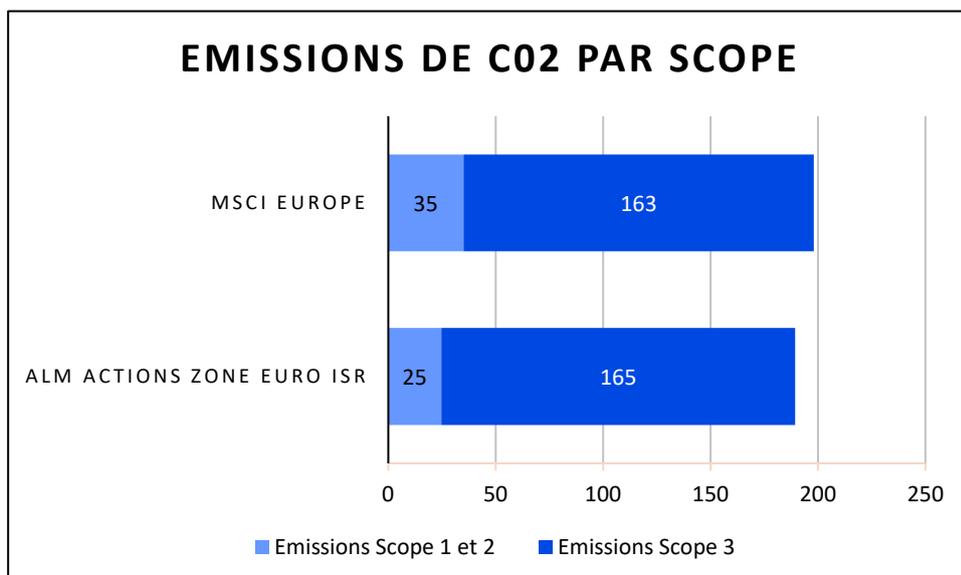
5. Emissions induites scope 1+2+3

La mesure des émissions de gaz à effet de serre est réalisée sur toute la chaîne de valeur, et prend ainsi en compte les émissions directes (scope 1) et indirectes (scope 2), amont et aval (scope 3). Ainsi, au-delà de l'entreprise elle-même, sont prises en compte les émissions de ses fournisseurs, ses sous-traitants et ses clients.

Les émissions indirectes (catégorisées dans le scope 3), sont prépondérantes pour la plupart des secteurs d'activité. Afin d'avoir un aperçu global des risques et opportunités liés au climat, il est donc indispensable de comptabiliser ces émissions.

Cette donnée est obtenue à partir des émissions induites par million d'euros de valeur d'entreprise ou par la dette des Etats. Cette donnée est pondérée par les encours détenus sur chaque émetteur par le portefeuille.

Les émissions induites (189 tonnes de CO₂ par millions d'euros investis) sont inférieures à celles de l'univers de référence (198 tonnes de CO₂ par millions d'euros investis) mais elles ont augmenté depuis le 31/12/20 (159tCO₂/M€).



6. Emissions économisées scope 1+2+3

Cet indicateur de performance cherche à exprimer/mesurer la contribution d'une politique d'investissement à l'atteinte de l'objectif international en matière de réchauffement climatique. Les méthodes de calcul varient selon le secteur et recouvrent des émissions réduites (basées sur l'évolution de l'intensité carbone sur les 5 dernières années) et des émissions évitées (soit par la vente de produits efficaces, soit par rapport à un scénario de référence, i.e. un scénario 2°C de l'AIE). Les données de chaque entreprise sont agrégées au niveau du portefeuille.

Cet indicateur correspond aux émissions économisées en tonnes de CO₂ par million d'euros investis de chaque émetteur, pondérées par le poids de chaque émetteur dans le portefeuille.

Les émissions économisées (61 tonnes de CO₂ par millions d'euros investis) sont supérieures à celles de l'univers de référence (36 tonnes de CO₂ par millions d'euros investis). Les émissions évitées ont doublé depuis le 31/12/2020 (29 tonnes de CO₂ par millions d'euros investis).

7. Part des encours éligible à la taxonomie

La taxonomie verte européenne est une classification officielle des activités dans une nomenclature environnementale. Cette classification établit la liste des activités contribuant de manière substantielle à au moins l'un des 6 objectifs environnementaux suivants :

1. l'atténuation du changement climatique ;
2. l'adaptation au changement climatique ;
3. l'utilisation durable et la protection de l'eau et des ressources marines ;
4. la transition vers une économie circulaire, la prévention des déchets et le recyclage ;
5. la prévention et le contrôle de la pollution ;
6. la protection des écosystèmes.

Pour entrer dans cette liste, les activités doivent de plus :

1. ne pas nuire de manière significative à aucun des autres objectifs ;

2. respecter les garanties sociales minimales définies par l'Organisation internationale du travail (OIT).

Les activités contributrices sont identifiées par leur code sectoriel NACE. Une première liste non exhaustive a été publiée. Cette classification donne un cadre standardisé de communication pour les investisseurs et les entreprises.

A partir des données de Moody's ESG Solutions, la part des activités (secteurs NACE) de chaque entreprise visée par la taxonomie verte européenne est identifiée. L'indicateur sur le portefeuille représente les encours investis sur les entreprises ainsi identifiées pondérées par la part du chiffre d'affaires de chaque entreprise visée par la taxonomie verte européenne.

Cet indicateur diffère de l'indicateur alignement avec la taxonomie verte européenne, qui lui ne prend en compte que la part des activités à la fois dans un secteur NACE concerné par la taxonomie mais aussi qui respectent les critères techniques, qui ne nuisent pas de manière significative à d'autres objectifs et respectent les critères sociaux minimaux.

La part des encours éligibles à la taxonomie (5,3%) est supérieure à l'univers de référence (3,5%).

8. Encours pétrole et gaz (M€)

Le secteur du pétrole et du gaz est particulièrement visé par les politiques d'atténuation du changement climatique en tant que contributeur important aux émissions de gaz à effet de serre. Cet indicateur identifie la part des encours investis dans des entreprises appartenant au secteur pétrole et gaz selon la classification BICS.

64M€, soit 2,5% des encours du portefeuille sont investis dans le secteur pétrole et gaz alors que ce secteur représente 3,7% de l'univers de référence.

9. Encours charbon (M €)

La production d'énergie et son utilisation représentent les deux tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Sa décarbonation est un élément indispensable pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Compte tenu de son facteur d'émission élevé (grammes de CO₂ émises par kWh produit), le charbon représente 72% des émissions de CO₂ de la production d'électricité et de chaleur.

Selon le scénario B2DS de l'Agence Internationale de l'Energie, il convient de cesser le développement du secteur du charbon et d'en assurer une sortie progressive d'ici 2030, dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Union européenne ; et d'ici 2040 dans le reste du monde.

Le charbon étant encore utilisé aujourd'hui pour produire près de 40% de l'électricité consommée dans le monde, la fermeture des centrales à charbon existantes doit être engagée dès maintenant, tout en prenant en compte les droits des populations locales et des salariés du secteur à une juste transition.

Ceci demande des efforts exceptionnels, auxquels AG2R LA MONDIALE s'associe à travers sa politique d'investissement.

C'est pourquoi, depuis décembre 2017, AG2R LA MONDIALE s'interdit tout nouvel investissement dans les entreprises fortement impliquées dans le charbon.

En 2017, il était interdit d'investir dans les entreprises dont plus de 30% de la production d'électricité était faite à partir de charbon ou qui développent de nouvelles capacités de production à partir de cette énergie de plus de 1%.

En mars 2020, la politique est devenue plus exigeante. Le Groupe s'interdit désormais d'investir dans les entreprises dont plus de 25% de la production d'électricité est réalisée à partir de charbon ou qui ont une capacité installée de plus de 10 GW ou dont plus de 25% du chiffre d'affaires est issu du charbon (activités d'extraction, de transport, d'ingénierie...) ou si sa production annuelle de charbon est supérieure à 10 millions de tonnes par an ou qui ont un projet de développement de mines, de centrales ou d'infrastructure de charbon thermique.

Par la suite, tous les 2 ans, AG2R LA MONDIALE abaissera de 5% ce seuil à partir duquel les entreprises concernées seront exclues. Le charbon sera complètement exclu des portefeuilles en 2030.

Les données rassemblées par Urgewald, une association à but non lucratif allemande, sont affinées par les analystes d'AG2R LA MONDIALE pour déterminer les entreprises devant être exclues des nouveaux investissements au regard de la politique climat du Groupe.

Cet indicateur représente les encours investis sur des émetteurs interdits en raison de leur exposition au charbon réalisés avant l'entrée en vigueur de cette politique.

Le portefeuille ne détient aucun encours résiduel investi dans les entreprises visées par l'interdiction à l'achat par la politique climat. Ces entreprises représentent 0,77% de l'indice MSCI EMU.

5.3 Critères sociaux

10. Note Sociale

La note sociale est calculée par AG2R LA MONDIALE à partir d'une méthodologie interne présentée au chapitre 1.3.3. du rapport d'Investissement responsable d'AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs. L'évaluation du portefeuille est une moyenne des notes de chaque titre en portefeuille pondérées par les encours.

La note sociale, est de 53 pour le portefeuille, meilleure que l'univers de référence (51).

11. Dialogue social

Ce critère évalué par Moody's ESG Solutions et pris en compte dans l'évaluation ESG des entreprises évalue l'engagement à garantir le respect des représentants des salariés par le biais notamment d'informations, de consultations et de négociations collectives sur le lieu de travail. Sont en particulier évalués :

- l'engagement (visibilité, pertinence, périmètre) ;
- le taux de couverture des organismes de représentation des salariés ;
- les sujets couverts par la négociation collective ;
- l'existence d'organes de représentation des employés dans les pays dotés d'une législation restrictive ;
- la couverture des conventions collectives sur les conditions de travail ;
- le retour des parties prenantes (controverses).

La note de dialogue social, est de 60, meilleure que l'univers de référence (57). La note du portefeuille sur le dialogue social a baissé légèrement depuis le 31/12/20 (61).

12. Parité femmes/hommes au CA (%)

La proportion de femmes siégeant aux Conseil d'administration ou de surveillance est un enjeu clé, à la fois source de croissance et vecteur d'évolution des mentalités.

En France, depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi Copé-Zimmermann, fixe un quota de 40% de femmes dans les Conseils des entreprises de plus de 500 salariés et un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'euros.

Cet indicateur fait partie des critères pris en compte dans la note ESG des entreprises.

Cet indicateur donne la moyenne pondérée par les encours du taux de femmes administratrices dans les conseils des entreprises.

Le taux moyen de femmes dans les Conseils des entreprises du portefeuille (39%), est légèrement supérieur à l'univers de référence (38%). Ce taux pour le portefeuille est identique à celui du 31/12/20.

13. Encours tabac (M€)

D'après l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le tabac tue plus de 8 millions de personnes chaque année. L'institution a, pour cette raison, désigné ce produit comme la première cause de décès évitable au niveau mondial.

Toute consommation, même faible, contribue au raccourcissement de l'espérance de vie. D'après l'INPES (Institut national de prévention et d'éducation pour la santé), les consommateurs de tabac s'exposent à plus de 2 500 composés chimiques, dont nombreux sont toxiques (goudron, monoxyde de carbone, plomb, mercure, ...). L'exposition à ces substances favorise notamment les cancers, les maladies pulmonaires et les maladies cardiovasculaires.

L'industrie du tabac est par ailleurs impliquée dans de nombreuses atteintes aux droits de l'Homme. Les plantations de tabac peuvent notamment avoir recours au travail des enfants et exposent leurs employés à des produits chimiques néfastes à leur santé et à l'environnement.

Enfin, le tabagisme touche majoritairement les pays à revenu faible ou intermédiaire, obérant leurs niveaux de développement économique et social.

L'industrie du tabac s'oppose aux ODD définis par l'ONU.

Pour AG2R LA MONDIALE, l'investissement responsable est une pierre angulaire des choix d'investissements. Le secteur du tabac, pour les raisons évoquées ci-dessus, est incompatible avec cette orientation. C'est pourquoi le Groupe a décidé, le 7 décembre 2017, d'exclure les entreprises du secteur du tabac de ses nouveaux investissements en actions ou en obligations.

Cet engagement se traduit par :

- l'absence d'actions (parts d'entreprises) dans ce secteur dans les portefeuilles gérés ;
- l'arrêt de tout nouvel investissement dans les entreprises appartenant à ce secteur ;
- le désinvestissement progressif des titres obligataires détenus historiquement.

Les encours indiqués sont ceux d'entreprises appartenant au secteur du tabac réalisés avant l'entrée en vigueur de la politique.

Le portefeuille ne détient aucun investissement sur les entreprises du secteur du tabac, en ligne avec l'indice de référence.

5.4 Critères de gouvernance

14. Note Gouvernance

La note gouvernance est calculée selon une méthodologie interne présentée au chapitre 1.3.3. du rapport d'Investissement responsable d'AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs. L'évaluation du portefeuille est une moyenne des notes de chaque titre en portefeuille pondérées par les encours.

Le portefeuille obtient une note de 53 sur l'évaluation de la gouvernance, meilleure que celle de l'indice de référence (52).

15. Entreprises signataires du Pacte mondial (%)

Le Pacte Mondial est une initiative des Nations Unies lancée en 2000 visant à inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir 10 principes relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, au développement durable et à la lutte contre la corruption.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à un ou plusieurs principes feront l'objet d'une mise sous surveillance pouvant conduire à l'exclusion de la sélection ISR. Les titres des entreprises sous surveillance ne peuvent pas être achetés pour les portefeuilles ISR et ceux des entreprises exclues doivent être cédés dans les 3 mois. Le statut sous surveillance ne peut être conservé plus de 6 mois, délai au terme duquel une décision doit être prise. La note des entreprises sous surveillance peut être inférieure à la médiane.

Les principes du Pacte Mondial font partie des critères pris en compte dans la note ESG des entreprises. De plus le fonds ALM Actions Zone Euro ISR a un objectif de 70% sur le taux d'entreprises en portefeuille adhérant au Pacte Mondial.

La liste des signataires du Pacte Mondial est disponible sur le site officiel de l'ONU. Les données sont collectées par AG2R LA MONDIALE.

90% des encours du portefeuille sont investis dans des entreprises ayant adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies alors que ces entreprises représentent 81% de l'indice MSCI EMU. Le portefeuille s'est amélioré de 1 point en 1 an.

16. Armes interdites (M €)

La politique d'investissement du Groupe AG2R LA MONDIALE exclut l'ensemble des entreprises impliquées dans la fabrication, le stockage ou la commercialisation des armes interdites par les conventions internationales signées et ratifiées par la France :

- La convention sur les armes biologiques ou à toxines de 1972 ;
- La convention sur les armes chimiques de 1993 ;
- La convention d'Ottawa de 1998 portant sur les mines antipersonnel ;
- La convention d'Oslo de 2009 portant sur les armes à sous-munitions.

Conformément à la politique du Groupe, aucune entreprise impliquée dans la production des armes interdites ne figure en portefeuille. Ces entreprises sont également absentes de l'univers de référence.

6 Compte rendu de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial

Le Compte rendu de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial 2021 est accessible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse ci-dessous :

<https://www.ag2ramondiale.fr/files/live/sites/portail/files/pdf/gestion-d-actifs/documentation/AG2R-LA-MONDIALE-gestion-actifs-rapport-engagement-actionnarial.pdf>

Le détail des votes en assemblée générale du fonds ALM Actions Zone Euro ISR est disponible sur le site internet d'ALMGA à l'adresse suivante <https://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs/conseil-notre-gamme-de-fonds-opc-organismes-de-placements-collectifs> dans le menu déroulant correspondant au portefeuille.

7 Annexe : Historique de la performance sur les indicateurs ESG

ALM Actions Zone Euro		2016	2017	2018	2019	2020	2021	Tendance Performance vs indice
Indicateurs généraux								
1	Evaluation ESG du portefeuille	8	8	9	9	8	54	Changement de méthode
		7,2	7,4	7,1	7,7	7,4	51	Surperformance
2	Controverses	9%	11%	8%	6%	6%	14%	Changement de méthode
		11%	12%	8%	9%	9%	13%	Sous-performance
Environnement								
3	Alignement 2°	3,8	3,9	3,8	3,7	3,8	2,6	Changement de méthode
		3,9	3,9	3,9	3,9	4,0	2,9	Surperformance
4	Emissions induites 1&2&3		143	186	182	159	189	Dégradation
						185	198	Surperformance
5	Emissions évitées		- 16	- 14	- 24	- 29	- 61	Amélioration
						-19	-36	Surperformance
6	Part verte		1%	3%	3%	5%		Indicateur abandonné au profit de la taxonomie
						2,91%		
7	Part brune		0,52%	0,79%	0,73%	0,67%		Indicateur abandonné au profit de l'exposition au secteur pétrole et gaz
						0,49%		
8	Encours charbon		0%	0%	0%	0%	0%	Stabilité
					0,76%	0,67%	0,77%	Surperformance
Social								
9	Dialogue social		58	58	60	61	60	Dégradation
			55	56	56	58	57	Surperformance
10	Parité homme/femme	33%	34%	36%	37%	39%	39%	Amélioration
		33%	34%	33%	35%	38%	38%	Surperformance
11	Encours tabac				0%	0%	0	Stabilité
					0%	0%	0%	Identique
Gouvernance								
12	Note gouvernance	56	55	54	56	57	53	Dégradation
		53	53	53	54	56	52	Surperformance
13	Pacte mondial	88%	91%	93%	95%	89%	90%	Amélioration
		65%	71%	73%	84%	79%	81%	Surperformance
14	Encours armes interdites				0%	0%	0%	Stabilité
					0%	0%	0%	Identique

AVERTISSEMENT

Ce document original est la propriété d'AG2R LA MONDIALE. Il ne peut être reproduit, communiqué, cédé ou publié, en totalité ou en partie sans l'autorisation d'AG2R LA MONDIALE.

Toute utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie et de quelque manière que ce soit, est passible de sanction(s). L'ensemble des informations contenues dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable.

Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information et n'a pas pour but de fournir des recommandations d'investissement.

En aucun cas, la responsabilité d'AG2R LA MONDIALE ne saurait être engagée par une décision d'investissement, de désinvestissement ou de conservation prise sur la base de ce document.

AG2R LA MONDIALE

14-16, boulevard Malesherbes

75008 Paris

www.ag2rlamondiale.fr